



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2<sup>e</sup> étage, ce 3 juillet 2017 à 20 h.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE : Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur  
Lauréat Jean  
Luc Forgues  
Antoine Fortier-Simard

MME LA CONSEILLÈRE : Colette Beaulieu

**ÉTAIT ABSENTE**

MME LA CONSEILLÈRE : Karine Saint-Jean

MME NANCY DE ROY, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
  - 4.2 Achat de divers articles de cuisine
  - 4.3 Demandes d'appui financier
5. Entente, contrat, autorisation et appui
  - 5.1 Regroupement des offices municipaux des municipalités du Kamouraska
  - 5.2 Entente de location et acquisition du camion-citerne de Mont-Carmel
  - 5.3 Annulation des soldes résiduels
  - 5.4 Affectation de 10 000\$ pour la route vers Saint-Omer
  - 5.5 Accès internet cellulaire pour l'agente de développement
  - 5.6 Entériner l'embauche de 2 sauveteurs à la piscine municipale pour

l'été 2017

- 5.7 Demande de dérogation mineure
- 5.8 Accaparement et financiarisation des terres agricoles
6. Avis de motion et autres
  - 6.1 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement sur les systèmes d'alarme
  - 6.2 Remerciement au comité du 150<sup>e</sup> et aux bénévoles
7. Règlements
  - 7.1 Adoption du règlement numéro 286-2017 relatif aux commerçants non résidents (colportage) et abroge le règlement 160-2001
  - 7.2 Adoption du règlement numéro 287-2017 décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances et abroge le règlement 166-2001
8. Dépôt de documents
9. Correspondance
10. Nouvelles affaires
11. Période de questions
12. Levée de la séance

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**148-2017**

**Et résolu unanimement** des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

### **3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**149-2017**

**Et résolu unanimement** des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu et sans suivi à faire.

### **4. TRÉSORERIE**

#### **4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**150-2017**

**Voir PV du  
7 août 2017  
Point 3.1**

**Et résolu unanimement** des membres du conseil présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2017, totalisant une somme de 126 078.28 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- Le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 juin 2017, pour un total de 88 618.48 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

#### **4.2 Achat de divers articles de cuisine pour la salle communautaire**

CONSIDÉRANT la nouvelle cuisine de la salle communautaire;

**151-2017**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**Et résolu unanimement** des membres du conseil présents d'autoriser l'achat de divers articles pour la cuisine de la salle communautaire et d'autoriser le paiement à madame Nathalie Bérubé pour un montant de 250 \$

#### **4.3 Demandes d'appui financier**

- Association du cancer de l'Est du Québec

**152-2017**

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**Et résolu unanimement** des membres du conseil présents de ne pas donner suite à la demande d'appui financier.

### **5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI**

#### **5.1 Regroupement des offices municipaux des municipalités du Kamouraska**

ATTENDU QUE la loi 83 concernant le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH) du Québec a été adoptée en juin 2016;

ATTENDU QUE le processus de regroupement prévoit plusieurs activités normalisées, sous la supervision de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE les directeurs et présidents d'offices municipaux d'habitation du Kamouraska se sont réunis, à l'invitation de la MRC du Kamouraska, aux bureaux de celles-ci, lundi le 12 juin, afin de discuter du regroupement de leurs organismes;

ATTENDU QU'au terme de cette réunion ils ont résolu d'obtenir l'accord de leur conseil d'administration respectif afin que soit adressée une demande à leur conseil municipal d'identifier un représentant au Comité de concertation et de transition mandaté pour réaliser le regroupement des offices municipaux d'habitation du Kamouraska;

ATTENDU QUE chacune des municipalités est redevable auprès de ses citoyens puisqu'il supporte 10% du déficit de l'OMH de son territoire;

ATTENDU QUE l'Office municipal de Mont-Carmel a entériné la demande décrite précédemment.

**153-2017**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**Et résolu unanimement** des membres du conseil présents :

De nommer madame Colette Beaulieu, conseillère, comme représentante municipale au sein du Comité de transition et de concertation mandaté pour réaliser le regroupement des offices municipaux d'habitation du Kamouraska. Il

est également résolu de transmettre copie de la présente à la MRC de Kamouraska, pour information;

De recommander que chacun des conseils municipaux nomme un représentant sur le nouveau conseil des offices municipaux d'habitation du Kamouraska regroupées.

## **5.2 Entente de location et acquisition du camion-citerne de Mont-Carmel**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel a acquis en 2008 par règlement d'emprunt un camion-citerne et que ce règlement d'emprunt a été renouvelé pour une période de 5 ans en 2013 qui sera échu le 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente intermunicipale (article 11, transfert des actifs) les municipalités participantes s'engagent à lui transmettre l'ensemble des véhicules, équipements et accessoires ;

CONSIDÉRANT que le camion-citerne ne peut pas être transféré à la Régie tant qu'il y aura un emprunt à payer sur ce camion et que la Régie remboursera les versements en intérêts et capitaux et que pour la légalité des transactions les deux parties doivent signer une entente de location et acquisition du camion ;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**154-2017**

**Et résolu unanimement** des membres du conseil présents d'approuver l'entente entre Mont-Carmel et la Régie intermunicipale en protection incendie Kamouraska Ouest pour la location et l'acquisition du camion-citerne 2008. La copie de l'entente est annexée au présent procès-verbal.

## **5.3 Annulation des soldes résiduels**

ATTENDU que la municipalité de Mont-Carmel a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**155-2017**

**Et résolu unanimement** des membres du conseil présents :

**Que** la municipalité de Mont-Carmel modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**Que** la Municipalité de Mont-Carmel informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

**Que** la Municipalité de Mont-Carmel demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

**Qu'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Que** la liste des projets réalisés faisant l'objet des annulations de soldes résiduels soit mise en annexe au présent procès-verbal.

#### **5.4 Affectation du 10 000\$ du discrétionnaire pour la route vers Saint-Omer**

CONSIDÉRANT le 50 000 \$ reçu dans le cadre du programme aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT que de ce 50 000 \$, un montant de 10 000 \$ a été accordé pour la route menant vers Saint-Omer;

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**156-2017**

**Et résolu unanimement** par les membres du conseil présents d'affecter un montant de 10 000 \$ à même les surplus accumulés de la municipalité pour des travaux de voirie sur la route menant vers Saint-Omer qui seront effectués sur quelques années au besoin.

#### **5.5 Accès internet cellulaire pour l'agente de développement et de loisirs**

CONSIDÉRANT les besoins réguliers d'accès internet mobile lors d'évènements et autres;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**157-2017**

**Et résolu unanimement** par les membres du conseil présents d'autoriser le remboursement d'un montant de 3.00 \$ par mois à même la paie à madame Marie-Ève Paradis pour un accès internet cellulaire.

#### **5.6 Entériner l'embauche de deux (2) sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2017**

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à l'embauche de 2 sauveteurs pour l'été 2017 à la piscine municipale;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**158-2017**

**Et résolu unanimement** par les membres du conseil présents d'entériner l'embauche de deux sauveteurs pour la piscine municipale pour l'été 2017, soit : madame Raphaëlle Pelletier et madame Émilie Dumais.

#### **5.7 Demande de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT que le Lac de l'Est est situé dans une zone de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'à l'analyse de la demande, le CCU constate que la superficie de plancher est dérogatoire de 3 % le pourcentage permis, ce qui porte à plus de 264 mètres carrés la superficie totale de plancher;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant (sud) est de 6 mètres et que c'est un emplacement d'angle, la marge de recul de 10 mètres s'applique en front de chacune des rues concernées;

CONSIDÉRANT que la hauteur du garage excède celle du chalet;

CONSIDÉRANT l'ampleur et le nombre de dérogations que nécessite ce projet;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**159-2017**

**Et résolu unanimement** par les membres du conseil présents de refuser la demande de dérogation mineure du 208, rue des Chênes visant la construction d'un garage.

#### **5.8 Accaparement et financiarisation des terres agricoles**

Point reporté à une séance ultérieure.

### **6. AVIS DE MOTION ET AUTRES**

**6.1** Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Saillant qu'à une séance subséquente un nouveau règlement sur les systèmes d'alarme sera adopté.

**6.2** Remerciements aux membres du Comité du 150<sup>e</sup> pour votre implication dans l'organisation des Fêtes du 150<sup>e</sup> de Mont-Carmel. Ces fêtes qui ont été couronnées de succès tout au long du week-end. Merci aussi à tous les bénévoles, votre implication de près ou de loin, a fait de cet événement un moment unique, source de fierté pour nos concitoyens.

## **7. RÉGLEMENTS**

### **7.1 Adoption - Règlement numéro 286-2017 relatif aux commerçants non résidents (colportage) et abroge le règlement 160-2001**

CONSIDÉRANT que les articles 460 de la Loi sur les Cités et Villes et 630 du Code municipal permettent aux municipalités du Québec de réglementer en matière de commerce par des colporteurs;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 286-2017 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**160-2017**

**Et résolu unanimement** par les membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 286-2017 relatif aux commerçants non résidents (colportage) et abroge le règlement 160-2001, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la municipalité.

### **7.2 Adoption - Règlement numéro 287-2017 décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances et abroge le règlement 166-2001**

CONSIDÉRANT le pouvoir des municipalités d'établir une tarification pour le financement de tout ou partie de leurs biens, services ou activités conformément à la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités adopté par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal d'établir une tarification lorsque l'intervention du service intermunicipal de sécurité incendie est requise pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 287-2017 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**161-2017**

**Et résolu unanimement** par les membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 287-2017 décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances et abroge le règlement 166-2001, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la municipalité.

**8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**9. CORRESPONDANCE**

Madame Nancy De Roy, secrétaire-trésorière adjointe, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

**10. NOUVELLES AFFAIRES**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 8 h 35 à 8 h 58.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**162-2017**

**Et résolu unanimement** par les membres du conseil présents de lever la séance à 8 h 59.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Denis Lévesque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Nancy De Roy  
Secrétaire-trésorière adjointe

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.